

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
 Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
 Waterloo (Ontario) N2V 1K8
 Téléphone : 888 432-7901

Rapport public

Date d'émission du rapport : 16 janvier 2025

Numéro d'inspection : 2025-1081-0001

Type d'inspection :

Plainte
 Suivi

Titulaire de permis : CVH (n° 8) LP par son associé commandité, Southbridge Care Homes (une société en commandite, par son associé commandité, Southbridge Health Care GP inc.)

Foyer de soins de longue durée et ville : Errinrung Long Term Care Home, Thornbury

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 6 au 9 et du 14 au 16 janvier 2025

Les inspections concernaient :

- Plainte : n° 00124743 – n° de suivi : 1 – 12 (1) 1. iii. du Règl. de l'Ont. 246/22.
- Plainte : n° 00124744 – n° de suivi : 1 – 12 (1) 1. iii. du Règl. de l'Ont. 246/22. B.
- Plainte : n° 00130132 – plainte relative à de la négligence.
- Plainte : n° 00133944 – Plainte relative à de multiples préoccupations en matière de soins.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 découlant de l'inspection n° 2024-1081-0003 relative à la disposition 12 (1) 1. iii. du Règl. de l'Ont. 246/22.

Ordre n° 002 découlant de l'inspection n° 2024-1081-0003 relative à la

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

disposition 12 (1) 1. iii. du Règl. de l'Ont. 246/22. B.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins et services de soutien aux personnes résidentes (Resident Care and Support Services)

Prévention et prise en charge des soins de la peau et des plaies (Skin and Wound Prevention and Management)

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Prévention et prise en charge des soins de la peau et des plaies

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la *LRSLD* (2021).

Non-respect de : la disposition 55 (2) b) (iv) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Soins de la peau et des plaies

55 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) le résident qui présente des signes d'altération de l'intégrité épidermique, notamment des ruptures de l'épiderme, des lésions de pression, des déchirures de la peau ou des plaies,

(iv) est réévalué au moins une fois par semaine par une personne autorisée visée au paragraphe (2.1), si cela s'impose sur le plan clinique.

Le titulaire du permis n'a pas veillé à ce qu'un membre du personnel infirmier autorisé évalue chaque semaine les plaies d'une personne résidente à l'aide d'un instrument d'évaluation approprié sur le plan clinique et spécialement conçu pour

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

l'évaluation de la peau et des plaies.

Le foyer n'a pas veillé à ce qu'une personne résidente fasse l'objet d'une évaluation hebdomadaire de sa peau à cinq reprises au cours d'une période de trois mois.

Sources : dossier électronique des personnes résidentes, y compris les notes d'évolution; évaluations des plaies; programme de soins; dossier d'administration des traitements (TAR); politique de gestion des plaies no RFC-06-02; entretiens avec l'infirmière auxiliaire autorisée ou l'infirmier auxiliaire autorisé (IAA) et l'infirmière autorisée ou l'infirmier autorisé (IA) champion ou championne du soin des plaies.